



GRAND CONSEIL

Postulat - 26_POS_11 - Céline Misiego et consorts au nom EP - Bilan et perspectives pour l'insertion professionnelle des personnes précarisées Contexte et préoccupation

Texte déposé :

Le site du canton indique qu'il est possible d'entreprendre une formation professionnelle lorsqu'on est bénéficiaire du revenu d'insertion, et qu'un ensemble de mesures existe tant pour les jeunes que pour les adultes. En 2026, le dispositif FORJAD fêtera d'ailleurs ses vingt ans d'existence, témoignant d'une volonté politique ancienne de favoriser l'accès à la qualification et à l'autonomie.

Récemment pourtant, la presse a relayé des informations préoccupantes concernant des institutions contraintes de réduire ou de fermer des programmes destinés précisément à ces publics. Ces évolutions interrogent : assistons-nous à une transformation des besoins des bénéficiaires, à une inadéquation progressive des moyens mis à disposition, ou à l'effet d'une logique de performance et d'un contexte d'austérité qui peinent à intégrer la complexité des réalités humaines ?

Plusieurs dispositifs essentiels ont été fragilisés, voire supprimés, comme cela a pu être observé notamment chez Olbis, au Levant ou plus récemment au Relais à Morges. Ces situations soulèvent une interrogation centrale : dans quelle mesure les évaluations des mesures d'insertion tiennent-elles réellement compte de la réalité vécue par les usager·ère·s ? Tout a-t-il été entrepris pour adapter, renforcer ou ajuster les dispositifs existants avant d'envisager leur suppression ?

Au-delà des situations particulières, une question plus large se pose aujourd'hui : quelle est la situation actuelle dans le domaine de l'insertion, pour les jeunes comme pour les adultes ? Le dispositif répond-il encore aux besoins réels des personnes les plus éloignées de la formation et de l'emploi ?

Depuis les années 1990, les politiques d'insertion ont connu une transformation profonde. D'une logique sociale attentive aux parcours de vie, elles ont progressivement évolué vers un paradigme centré sur la performance mesurée à court terme — nombre de retours à l'emploi, taux de sortie ou indicateurs quantitatifs similaires. Cette approche comporte le risque de ne plus prendre pleinement en compte la complexité des trajectoires individuelles ni la temporalité nécessaire aux processus de reconstruction.

Dans ce contexte, une autre interrogation émerge : les structures d'insertion sont-elles aujourd'hui contraintes à une forme d'écrémage, privilégiant les profils les plus rapidement "insérables" au détriment de celles et ceux qui nécessitent un accompagnement plus long et plus intensif ?

Cette question est d'autant plus importante que demeure une zone d'ombre majeure : que deviennent les personnes qui n'accèdent ni aux formations classiques ni aux mesures d'insertion socio-professionnelles existantes ? Le risque est celui d'un éloignement durable des dispositifs, conduisant à

une aggravation des difficultés sociales, sanitaires et économiques, dont les conséquences humaines et financières se répercutent ensuite sur l'ensemble des politiques publiques.

Les ateliers à vocation socialisante, au-delà des seuls objectifs de formation, constituent à cet égard un outil essentiel de maintien du lien social pour un public nécessitant souvent un accompagnement important, notamment en matière de santé somatique et psychiatrique ainsi que dans ses démarches judiciaires. En permettant de préserver une inscription, même fragile, dans la société, ils favorisent les dynamiques de stabilisation et de reconstruction personnelle.

Cet investissement précoce et continu contribue à prévenir des situations de rupture plus lourdes de conséquences, tant humaines que financières. Si le coût immédiat de l'institution est aisément identifiable, les économies générées à moyen et long terme — notamment par la diminution des prises en charge d'urgence, des hospitalisations répétées ou des parcours d'exclusion — demeurent largement invisibles. Soutenir ces dispositifs relève ainsi non seulement d'un choix social, mais également d'une politique publique rationnelle et préventive.

Dans ce cadre, il apparaît également nécessaire de mieux comprendre la perception des professionnel·le·s de terrain : constatent-ils un décalage entre les objectifs assignés aux dispositifs et les moyens réellement nécessaires pour favoriser l'insertion durable des personnes précarisées ? Existe-t-il une divergence d'appréciation entre l'expérience des acteurs de terrain et la vision portée par le département de l'action sociale ?

Enfin, ces enjeux conduisent à une question fondamentale de gouvernance publique : quel cadre politique et financier le Conseil d'État envisage-t-il afin de garantir la pérennité des structures proposant des formations et des prises en charge adaptées à ces publics ? Sans visibilité à moyen et long terme, les institutions peinent à maintenir leur expertise et à développer des réponses adaptées à l'évolution des besoins.

Les soussigné·es demandent au Conseil d'État d'établir un rapport portant sur l'état actuel du dispositif d'insertion, son adéquation aux besoins des publics concernés, ainsi que sur les perspectives politiques et financières permettant de lui donner les moyens d'atteindre pleinement son objectif : favoriser une insertion durable pour l'ensemble des usagers et usagères qui en ont besoin.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Date de dépôt : 03.03.2026

Cosignatures :

1. Alexandre Démétriadès (SOC)
2. Alexandre Rydlo (SOC)
3. Cendrine Cachemaille (SOC)
4. Claude Nicole Grin (VER)

5. Felix Stürner (VER)
6. Hadrien Buclin (EP)
7. Jean-Louis Radice (V'L)
8. Joëlle Minacci (EP)
9. John Desmeules (PLR)
10. Laure Jaton (SOC)
11. Marc Vuilleumier (EP)
12. Martine Gerber (VER)
13. Mathilde Marendaz (EP)
14. Oleg Gafner (VER)
15. Patricia Spack Isenrich (SOC)
16. Pierre Zwahlen (VER)
17. Sébastien Kessler (SOC)
18. Valérie Zonca (VER)
19. Vincent Keller (EP)
20. Yannick Maury (VER)